no. 4

ADVIS DE CATON EN L'ASSEMBLEE des Chambres, ce 11. de Mars 1615.

Sur le sujet de la Paulete.

M. DC. XV.

ADVIS DE CATON en l'assemblee des Chambres, ce 11. de Mars 1615. sur le sujet de la Paulette.

MESSIEVRS,

La diuersité de vos opinions en ceste presente assemblee pourroit estre preiugé qu'il s'en pourroit encore trouuer quelqu'vn d'entre nous qui n'ayant aucun esgard à son interest particulier ne tendroit en ces conseils, qu'au biẽ du public & cõtentement du peuple, Si ceux qui demandent pour maintenãt la cassation du droit annuel, n'auoient autre raison de leur aduis que le mal qu'a aporté, & aporte tous les iours cet abus & n'eussent autre but que le bien qui en pourroit reussir : Mais ce qui m'estonne d'auantage que quelque vns d'entre nous, ayent osé derechef auiourd'huy nous assembler pour mettre en deliberatiõ de point en point & chercher quelque moyen pour surpasser au profict du Roy les partisants, & faire reuiure, ce

que les Eſtats generaux d'vn commun conſentement par leurs caïers, & ceux qui ſont commis & ont plain pouuoir de ſa Maieſté de voir & verifier ce qu'ils y trouueront bon, vtile, & profitable, au Roy, & au public, ont amorty : nous qui ne debuions penſer à rien moins qu'a la continuation de ce droit veu les iniuſtices auſquelles nous pouuons voir tous les iours que nos iuges inferieurs ſubalternes & meſmes quelqu'vns d'entre nous ce laiſſent porter, leur eſtant neceſſaire de prendre de plus hautes taxes de leurs ſalaires (ce qui eſt vne vraye iniuſtice à l'endroit du pauure peuple) pour ſe pouuoir entretenir & payer les ventes auſquelles ils ont eu beſoing de s'obliger pour paruenir à leurs charges. Ce qui nous auoit deu induire à demander les premiers la caſſation non ſeulement de ce droict, mais auſſi de toute venalité, ſi nous euſſiós voulu nous monſtrer tels que nos charges le requierent, & n'euſſions eſté aueuglés de conſiderations particulieres, qui ne tendent toutes qu'a noſtre particulier, encore qu'elles ſemblent n'auoir pour obiect que le public.

Quant eſt de moy, Meſſieurs, vous auez deſia peu cognoiſtre par mon aduis en la premiere aſſemblee que nous fiſmes ſur ce meſme ſubiect il y à long temps combien telles propoſitions, & deliberations me ſemblent mal ſceantes, au rang que nous auons touſiours tenu iuſqu'à preſent, ſur toutes les cours ſouueraines de ceſte Frã-ce, de vouloir auiourdhuy reuoquer en doubte, & donner force, à ce que ſi ſolennellement par vos arreſts, vous auez infirmé, & trouué iniuſte, Et croy que c'eſtoit la raiſon pour laquelle vous auiez demeuré ſi long temps, à deſcouurir ce que vous couuiez dans voſtre ame, & ne ſuiure euidemment l'auarice, & ne vous monſtrer ſi peu ſoucieux du public, que de nous laiſſer aler à la conſideration de l'intereſt particulier, à laquelle ſe portoient ſi ardamment toutes les autres Courts ſouueraines croiants que leurs brigues ſeroient aſſez fortes veu auſſi qu'ils eſtoient aſſiſtés d'vn mẽbre des eſtats pour pouuoir r'affermir ce qu'il s'ẽbloit deſia eſtre par terre par le cõmun deſir, & volonté de tout le peuple.

Mais (comme les iuſtes, & raiſonnables demandes, quoy que foibles, emportẽt les

iniustes quoy que plus fortes) recognoissants en vous mesmes, qu'ils seroient contraincts de faire place & succomber au iustes acquests de tout le peuple, vous deliberastes non sans hontes, d'estre contraites à vous mesmes? De demander ce qui vous auoit semblé pernicieux? De desroger à ceux qui ont tenu le temps passé les mesmes places que vous auez pour maintenant sans aucun esgard de perdre l'honneur qu'ils vous auoient acquis non seulement en cette France, mais par toute l'Europe, vous deliberastes en cette premiere assemblee d'interposer nostre pouuoir, & monstrer quel poids, vous pouuiez apporter, à ce dequoy vous vous vouliez entremettre & qu'elles forces vous pouuiez donner à ce qui de soy n'ē à point croiants que tout le monde trouueroit bon ce qu'il vous auroit semblé iuste: mais comme le cōmencement de reuoquer en doute si l'ō deuoit laisser casser ce droit, ou en demander la continuation, nous en auoit esté mal sceant & la fin n'en a esté qua vostre desaduantage & confusion, ayant recognu par le refus qu'on en fist pour lors à nos deputez; le peu de credy que vous

aurez à pourſuiure choſes iniuſtes, à l'endroict de ceulx que vous penſiez ne vous oſer rien refuſer, & leur pouuoir ne venir que de vous.

Que ſi vous m'euſſiez voulu croire, vous n'euſſiez encouru ce refus, vous vous fuſſiez conſeruez l'opinion, & l'eſperance, que tout le peuple auoit conçeu de vous auoir pour chefs à l'aboliſſement de ce qui luy ſemble la fin & le commencement de tous ſes maux? Vous euſſiez eu l'honneur de ſembler y auoir reſiſté, & encore quelle euſt eſté continuee la gloire, & le profict vous en fuſt demeuré? Que ſi au contraire (comme il eſt aduenu) contre les indeuës demandes de toutes les Cours ſouueraines, & les deputez du tiers Eſtat, vous monſtrans fermes & conſtans ſelon mon aduis, vous ne fuſſiez panché ſi ardamment de leur coſté, & ainſi ſans voſtre aduis & conſentement, l'aboliſſement de ce droict euſt eſté reſolu, on euſt eſtimé qu'il euſt eſté ainſi deliberé à voſtre ſeule conſideration, & que ſans point de doubte, ſi vous euſſiez voulu ioindre voſtre credit à leur auarice aueuglee, & euſſiez de toutes vos forces inſiſté comm'eux, à ce

que cet abbus fust continué vostre pouuoir, & le respect qu'on doit à toutes vos deliberations, eust peu auoir tant de forces que de tourner les volontez des François, & comme les contraindre par vostre autorité à trouuer bon ce qu'il vous auroit semblé vtile. Ce qui est toutesfois tout cótraire aux effets que vous auez veu auoir suiui V. Conseil la remise, le peut d'esgard qu'on a eu de vous pour la mauuaise grace de ceste proposition, le refus manifeste qu'on vous à fait sur le peu d'equité de vostre demande, la bonne estime qu'on auoit tousiours eu de vous perduë, le respect qu'on vous portoit alteré en quelque chose: Et d'où pensez vous que soient prouenus les brauades qu'on vous a faict depuis? Les prisons par force brisees & rompues en plain iour, l'affront qu'on a voulu faire aux gens du Roy? Les iniustices, quoy que fauces, reprochées à celuy qui tient l'vn des premiers rang d'entre nous? Les mocqueries qu'on nous a faict en corps en imittant la voix de nos Huissiers, les esperons venduës à hauts cris en la grande Salle, & apres tout cela encore bien aises, & ce par l'entremise d'aucuns d'entre

d'entre nous vne satisfaction telle quelle, enquoy il semble que nous ayons reçeu la loy de luy, nous qui auions de coustume de la donner aux Roys, on nous a depuis fermé la bouche voulans punir ceux qui l'auoient merité. Ne nous a on pas commandé de ne nous entremettre des affaires d'Estat, comme si nostre seule institution ne tendoit qu'au sac, nous qui auons si souuent esté receus & esleus, arbitres par les plus grands Princes du mõde, pour iuger de leurs differends, ne nous a on pas encore interdict la cognoissance des affaires qui n'appartenoient qu'à nous n'a on pas cassé & annullé nos arrests, comme donnez iniustement, sans cause euidente, & pour ce qu'ils s'embloient troubler l'Estat, qui seuls le peuuent restablir, & que s'ils eussent esté de tout temps gardez, nous eussent destourné tant de malheurs desquels nous resentons maintenãt les effets? On a passé plus outre on nous à blasmés communement aux harrangnes.

Et qui nous cause cela si ce n'est la mauuaise opinion qu'on a cõçeu de nous pour nostre auarice, & l'empeschemẽt que nous auons desja voulu mettre en la cassation

de la Paulette; Et encore pour vray dire le peu de respect que vous voyez que tout le monde nous porte, ne prouient que de la venalité des offices, tout le peuple estimans que nous sommes prouueus à nos charges, non pour aucun merite, non pour nostre vertu & science, mais par l'argent qu'il nous a fallu financer pour y estre receus, c'est ce qui augmente maintenant ce mespris, nous nous laissons derechef auiourd'huy emporter sans esgard de nostre reputation, à estre contraire à ce que tout le peuple d'vng commun consentement desire & faire reuiure, ce qu'il croit estre desja amorty, & pource hays, mesprise, & estime annemis, de l'Estat, & du public, ceux qui empeschent la resolution conforme à leur desir : y a il aucun d'entre nous qui n'ait point leu tous ces petits traitez, qu'on crie tous les iours à nostre honte, & confusion deuant nostre porte, & qui pensez vous qui soient autheurs de ces petits liurets, si ce n'est la ieunesse qui encouragee par la voix commune du peuple, crie vengeance contre nous pour le temps, & la fleur de leurs aage qu'elle perd inutille, pour l'esperance que nous leur voulons

oster de pouuoir vn iour paruenir aux charges publiques, ce qui est proprement desraciner de nos François, toute volonté de bien faire, & acquerir par longue estude ce qui seul les peut rendre capable de seruir vn iour le Roy, & le public: leur voulãt oster l'esguillon qui les poussoit autrefois à ce faire, ne sommes nous pas desja contraints de receuoir quoy qu'ignaires, ceux qui effrõtement ayans acheté leurs offices par enchere, s'osent presenter deuant nous sçachans bien que par faute de plus capables, nous seront contraincts de les receuoir: & les autres qui n'ont dequoy s'auancer aux Estats pour de l'argent, ou ne veulent y mettre tout leur patrimoine, & encore s'engager, sont contraincts s'ils ont quelque peu d'esprit, le mettre au mal ne le pouuant appliquer auec honneur au bien, chercher quelque nuention pour auoir de l'argent, inuenter vn nouueau parti quoy qu'a la foule du peule: chercher leur bonne fortune en pays estranger, ne la pouuant trouuer auec honneur en France, & pour de l'or du perou, pour des veines promesses, tascher à ttahir leur partie. Que si ces moyens ne leurs sont propres

pour passer leur miserable vie, chercher leur nourriture impudemment, & en escornifleurs chez ceux qui ne les osent sans honte esconduire? Et quelquesfois se mettre en mauuaise estime de ceux qui les estimoient auparauant tromper vn marchand pour s'abiller? changer de nom pour ne le paier apres; contrefaire vn President pour auoir du credict; & pour auoir tousiours de l'argent en bource, pour entretenir leurs autres voluptez, prendre des marchandises à perte de Finances, dont s'en ensuit la ruine des pauures marchands, trop credules, & trop faciles à se laisser emporter aux promesses & iurements des ieunes hommes? Qui sont par apres contraint pour n'auoir dequoy leurs satisfaire tout mettre en teste vne restitution par benefice d'aage; que si tous ces moyens ne leurs reussissent, s'ils ne trouuent du credict desrober; couper la gorge aux marchands pour auoir dequoy entretenir le train qu'il ont commencé : & ne deschoir du rang que leurs peres ou eulx ont tenu, falcifier les seaux & ainsi se conduire au gibet: n'ayant eu le moyen de passer leur vie selon le monde s'ils n'eussent tenu ce chemin,

eſperants auſſi que s'ils eſtoient vne fois deſcouuerts ils pourroient facilement eſchaper par l'eſclat de leurs doublons dont ils esblouiroient la veue de noſtre aſtree; qui n'a retenu la balance que pour ſcauoir par le poids qui plus luy donne, qui n'a leſpez que pour punir les pauures qui n'ont peu par leur argent, s'exanter les peines deues a leurs crimes. Les Magiſtrars s'y laiſſants facilement porter, donnant pretexte à leur iniuſtice que, *pœnæ potius ſunt molliendæ quam ex aſperandæ*. Eſtants auſſi quelques fois cõtrainɑ̃ts, & principallemẽt les noueaux, pour l'entretien de leur maiſon, pour tenir le rang que leur dignité porte, pour ſe deſengager, faire à couuert quelques iniuſtices, donner le bien du pauure (qui n'a peu aſſeurer leur ſoif, qui n'a point d'amis auſquel leur iuge craigne de deſplaire) à celuy qui n'euſt oſé conteſter qu'auec amande ce qu'on luy demandoit s'il n'euſt eu eſperance, d'auoir par viue force & à coups de piſtoles, ce qu'il ne pouuoit obtenir par la raiſon; dõner leur voix à ceux qu'ils ſont obligez ſcachants bien qu'ils ſeroient eſtimez fols & arrogants

& desia corrompus d'aultre costé, s'ils ne leurs accordoient ce que iustement, & en bon iuge ne se peut; aussi quebien souuent ils ne leurs peuuent ayder, estants si ignorans qu'ils ne peuuent discerner le bien d'auec le mal; ce que nous pouuons cognoistre par tant de sentences que nous infirmons tous les iours, par tant d'euocations de Parlement à autre par tant de requestes Ciuiles: par tant de propositions d'erreur, qui nous contraignent bien souuent à casser ce qui auoitesté solennellement ordonné.

Ce qui vous deuroit exorter, Messieurs, (auec tous les autres inconueniens, que vous vous pouuez representer deuant les yeux, sans qu'il soit besoing de les accumuler en ce present discours, veu que vous en deuez auoir assez de cognoissance) à changer d'aduis en ceste presente assemblee, & ioignant vostre consentement au desir de tous les François, demander la cassation, non seulement de la Paulette, mais aussi de toute la venalité des offices, & croyez qu'en ce point vous aurez plus de forces que s'il vous voulez persister

à en demãder la continuation, de laquelle le refus ne ſçauroit eſtre qu'à voſtre deſ-aduantage, & l'accord qu'a voſtre confu-ſion, & croiſſance du meſpris & de la hay-ne qu'on vous porte.

FIN.